

L'effet du regroupement ethnique sur les revenus des personnes issues de l'immigration

Les personnes immigrantes (y compris les personnes réfugiées) font partie des populations prioritaires de la Stratégie nationale sur le logement (SNL) qui éprouvent des besoins en matière de logement (et qui ont des vulnérabilités connexes).

Contexte

Les responsables des orientations politiques doivent tenir compte de la composition ethnique des quartiers dans la conception des politiques publiques pour deux grandes raisons. Premièrement, il existe une forte évidence théorique et empirique à l'égard du rôle des interactions sociales sur les résultats des personnes sur le marché du travail par l'effet de recommandation, qui peut avoir d'importantes répercussions sur l'abordabilité du logement étant donné le lien direct entre revenus des ménages et consommation. Deuxièmement, le regroupement ethnique est une caractéristique bien établie de l'immigration au Canada (voir Zucchi [2007]). Par conséquent, il est essentiel de comprendre l'incidence de la composition ethnique d'un quartier sur les résultats des personnes immigrantes en matière de marché du travail et de logement pour concevoir des politiques de logement visant à améliorer l'inclusion sociale et économique de cette population prioritaire de la SNL. À cet égard, la présente étude examine les effets de la vie dans une enclave ethnique sur les revenus de personnes nouvellement immigrées au Canada.

Objectif

La présente étude vise à répondre aux questions suivantes : Quels sont les effets du fait de vivre dans une enclave ethnique (un quartier où la majorité des personnes qui y résident font partie d'une minorité visible) sur les revenus des personnes nouvellement immigrées au Canada? Quelles sont les répercussions du fait de vivre dans une enclave ethnique sur leur capacité à se payer un logement qui répond à leurs besoins? Les réponses à ces questions révéleront si et comment, dans le contexte de la SNL, la composition ethnique du quartier devrait être prise en compte lorsqu'il s'agit de décider où construire des logements abordables ou d'attribuer, aux ménages admissibles, des logements abordables rénovés au moyen de fonds de la SNL. Cette étude contribue également à la recherche sur l'écart salarial entre les personnes issues de l'immigration et celles nées au Canada en soulignant la façon dont les interactions sociales liées à l'origine ethnique au niveau des quartiers influent sur cette disparité salariale.

À propos du bulletin Recherche en action de la SCHL

Le bulletin Recherche en action résume les résultats de nos rapports de recherche.

Ces bulletins :

- décrivent un problème, une question, une lacune ou un besoin faisant l'objet d'une recherche sur le logement;
- donnent un aperçu du projet de recherche entrepris pour y remédier;
- présentent les principales constatations de la recherche.

La recherche présentée dans cette série examine les domaines des besoins en matière de logement, du financement de l'habitation, de l'offre de logements ainsi que les résultats de la Stratégie nationale sur le logement.

Abonnez-vous

Recevez les derniers résultats directement dans votre boîte de réception



schl.ca/bulletinrecherche

Approche

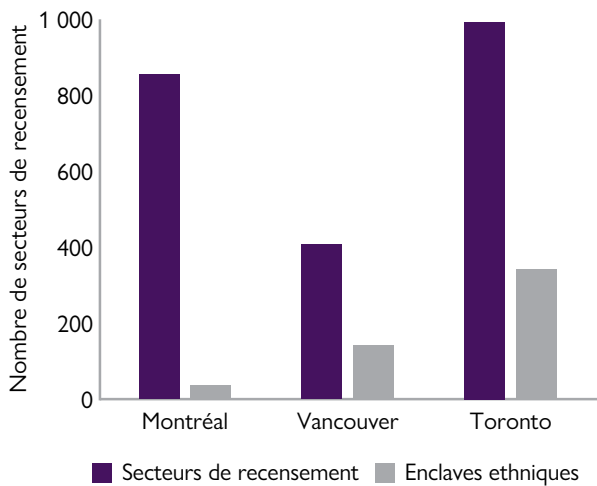
Nous utilisons les données du Recensement de 2006 pour déterminer et classer les secteurs de recensement des régions métropolitaines de recensement (RMR) de Montréal, de Vancouver et de Toronto en tant qu'enclaves ethniques ou non. Ensuite, pour chaque secteur de recensement, nous avons calculé la population totale et la population des personnes appartenant à une minorité visible selon la définition du recensement. Une enclave ethnique est ensuite définie comme un secteur de recensement où plus de 50 % de la population se compose de personnes qui s'identifient comme faisant partie de minorités visibles. Nous utilisons ensuite les données sur les résidentes et résidents permanents qui se sont établis dans les RMR de Montréal, de Vancouver et de Toronto en 2001, âgés de 20 à 49 ans. Ces données proviennent de la Base de données canadienne sur la dynamique employeurs-employés. Elles nous permettent de suivre les écarts salariaux annuels entre les personnes immigrantes qui se sont établies dans des quartiers qui ne sont pas des enclaves ethniques et celles qui s'y sont établies en 2001. Nous constatons que les personnes issues de l'immigration qui se sont installées dans des enclaves ethniques ont eu, en moyenne, des revenus constamment inférieurs à ceux de leurs homologues qui se sont établis dans des quartiers qui ne sont pas des enclaves ethniques.

Constatations et incidences

Il y a plus de quartiers qui sont des enclaves ethniques à Vancouver et à Toronto qu'à Montréal.

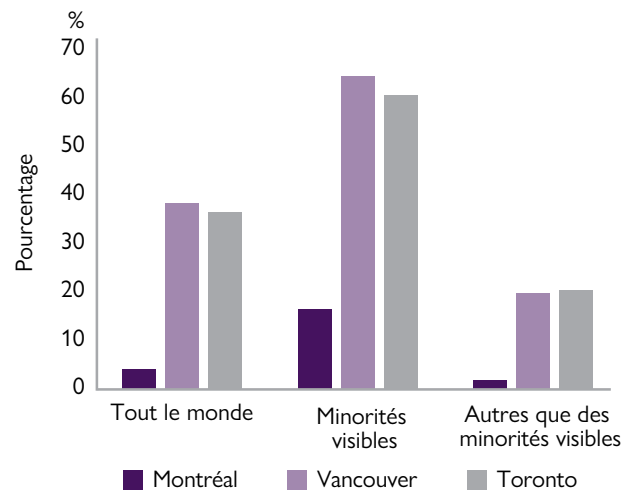
Il existe des différences notables entre les trois RMR en ce qui concerne le nombre d'enclaves ethniques et leur importance relative. La figure (1) montre un nombre assez faible de regroupements ethniques à Montréal. Parmi les 855 secteurs de recensement identifiés dans les données, seulement 36 comptaient plus de 50 % de membres de minorités visibles. Par conséquent, à Montréal, seulement 4,2 % des quartiers peuvent être considérés comme des enclaves ethniques. La situation est toutefois bien différente à Vancouver et à Toronto. Toronto compte plus d'enclaves ethniques que Vancouver (342 contre 142). Néanmoins, la proportion de ce type de quartier est légèrement plus élevée à Vancouver, où les enclaves ethniques représentent 34,8 % des quartiers, tandis que la proportion correspondante est de 34,4 % à Toronto.

Figure 1 : Nombre de regroupements ethniques à Montréal, à Vancouver et à Toronto – 2006



Source : SCHL, calculé à partir des données du Recensement de 2006

Figure 2 : Population vivant dans des enclaves ethniques, selon l'appartenance à une minorité visible – 2006



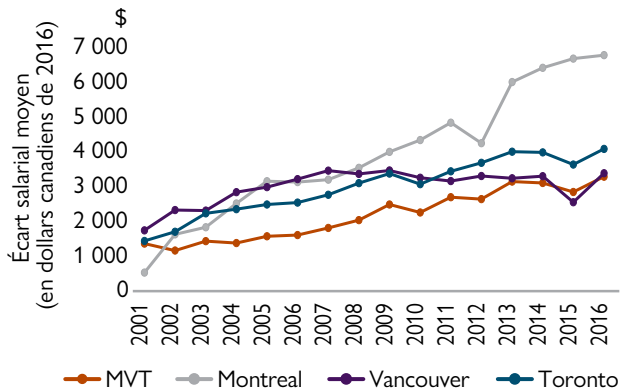
Source : SCHL, calculé à partir des données du Recensement de 2006

Ces différences se reflètent également dans la répartition, à l'intérieur de chaque RMR, de la population dans les quartiers des enclaves ethniques et les quartiers qui ne constituent pas des regroupements ethniques. La figure (2) montre que Montréal diffère considérablement de Vancouver et de Toronto en ce qui concerne la répartition de la population des secteurs de recensement. À Montréal, seulement 4,3 % de la population vivait dans des enclaves ethniques en 2006. De plus, la proportion de personnes n'appartenant pas à des minorités visibles qui vivaient dans une enclave ethnique était près de huit fois inférieure (2 %) à la proportion de personnes appartenant à des minorités visibles qui vivaient dans ce type de quartier. Au contraire, à Vancouver et à Toronto, la proportion de personnes n'appartenant pas à des minorités visibles qui vivaient dans une enclave ethnique n'était que trois fois plus faible que la proportion de personnes appartenant à des minorités visibles qui vivaient dans ce type de quartier. Aussi, à Vancouver et à Toronto, une très forte proportion de personnes provenant de groupes de minorités visibles vivaient dans des regroupements ethniques, soit 64,7 % et 60,7 %, respectivement.

Les personnes immigrantes qui se sont établies dans des quartiers qui sont des enclaves ethniques gagnent en moyenne moins d'argent que les autres personnes immigrantes qui se sont établies dans des quartiers qui ne sont pas des enclaves ethniques

Nous observons une différence marquée et persistante entre le revenu moyen des personnes immigrantes qui se sont établies dans des quartiers où plus de 50 % de la population appartient à une minorité visible (aussi appelés enclaves ethniques) et celui de leurs homologues qui se sont établis dans des quartiers qui ne sont pas des enclaves ethniques (voir la Figure 3). Les personnes immigrées qui se sont établies dans des enclaves ethniques ont gagné en moyenne moins que leurs homologues qui se sont établis dans des quartiers qui ne sont pas des enclaves ethniques. De plus, l'écart salarial entre les deux groupes s'est creusé au fil du temps. Cette observation est la même dans les trois RMR selon le sexe à la naissance, le groupe d'âge et le niveau de scolarité.

Figure 3 : Écart salarial moyen, selon la RMR d'établissement



Tous les résultats sont significatifs au seuil de 1 %. MVT = Montréal, Vancouver et Toronto.
Source : SCHL, calculé à partir de la Base de données canadienne sur la dynamique employeurs-employés de Statistique Canada, version de 2017

Deuxièmement, cette étude a également documenté l'existence de l'« effet de recommandation », c'est-à-dire que les personnes immigrées ont tendance à utiliser leur réseau social (ici composé de personnes dans le voisinage ayant le même pays de naissance) pour trouver un emploi. En fait, nous avons observé une corrélation positive entre le nombre de personnes immigrées d'un pays donné dans un quartier et la probabilité que deux personnes immigrées du même pays de naissance et vivant dans le même quartier travaillent dans le même secteur.

Finalement, nous avons estimé l'effet du regroupement ethnique sur les revenus des personnes nouvellement immigrées. Dans l'ensemble, pour les personnes immigrées qui vivaient dans des enclaves ethniques, nous avons observé une forte corrélation négative entre le nombre de personnes dans le voisinage ayant le même pays de naissance et leurs revenus. Toutefois, l'effet est faible sur le plan quantitatif. Nous avons également observé d'importantes hétérogénéités entre les RMR selon le sexe à la naissance, le groupe d'âge et le niveau de scolarité. Plus précisément, nous avons observé un effet négatif du regroupement ethnique sur les revenus des personnes immigrées à Montréal et à Toronto, mais un effet positif à Vancouver. De plus, l'effet du regroupement ethnique est négatif pour les femmes et les personnes immigrées âgées de 40 à 49 ans au moment de l'établissement. Cependant, nous n'avons constaté aucun effet sur les revenus des hommes et des jeunes personnes immigrées. En ce qui concerne les études, le regroupement ethnique a un effet négatif sur les personnes immigrées qui ont moins de 10 années de scolarité ou 13 années de scolarité ou plus. Toutefois, l'effet est positif chez les personnes qui ont de 10 à 12 années de scolarité.



Rapports complets

L'effet du regroupement ethnique sur les revenus des personnes issues de l'immigration

https://epdscrmssa01.blob.core.windows.net/cmhcprodcontainer/sf/project/archive/research_6/22-0050_effect-of-ethnic-clustering-report-final_fr.pdf

Gestionnaires de projets



George Ngoundjou
Spécialiste principal
Recherche sur
le logement
Société canadienne
d'hypothèques et
de logement



Musah Khalid
Spécialiste principal
Recherche sur
le logement
Société canadienne
d'hypothèques et
de logement



Judy Zhong
Analyste principale
Recherche sur
le logement
Société canadienne
d'hypothèques et
de logement

La SCHL aide les canadiens à répondre à leurs besoins en matière de logement

La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) aide les Canadiens à répondre à leurs besoins en matière de logement depuis plus de 70 ans. En tant qu'autorité en matière d'habitation au Canada, elle contribue à la stabilité du marché de l'habitation et du système financier, elle vient en aide aux Canadiens dans le besoin et elle fournit des résultats de recherches et des conseils impartiaux aux gouvernements, aux consommateurs et au secteur de l'habitation du pays. La SCHL exerce ses activités en s'appuyant sur trois principes fondamentaux : gestion prudente des risques, solide gouvernance d'entreprise et transparence.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, veuillez consulter le site Web de la SCHL à schl.ca ou suivez-nous sur [Twitter](#), [LinkedIn](#), [Facebook](#), [Instagram](#) et [YouTube](#).

Vous pouvez aussi communiquer avec nous par téléphone, au 1-800-668-2642, ou par télécopieur, au **1-800-245-9274**.

De l'extérieur du Canada, composez le **613-748-2003** (téléphone) ou le **613-748-2016** (télécopieur).

La Société canadienne d'hypothèques et de logement souscrit à la politique du gouvernement fédéral sur l'accès des personnes handicapées à l'information. Si vous désirez obtenir la présente publication sur des supports de substitution, composez le **1-800-668-2642**.

© 2022, Société canadienne d'hypothèques et de logement. Tous droits réservés. La SCHL autorise toute utilisation raisonnable du contenu de la présente publication, à la condition toutefois que ce soit à des fins personnelles, pour des recherches d'affaires ou d'intérêt public, ou encore dans un but éducatif. Elle accorde le droit d'utiliser le contenu à titre de référence générale dans des analyses écrites ou dans la présentation de résultats, de conclusions ou de prévisions, et de citer de façon limitée les données figurant dans la présente publication. La SCHL autorise également l'utilisation raisonnable et restreinte du contenu de ses rapports dans des publications commerciales, sous réserve des conditions susmentionnées. Elle conserve toutefois le droit d'exiger, pour une quelconque raison, l'interruption d'une telle utilisation.

Chaque fois que le contenu d'une publication de la SCHL est utilisé, y compris les données statistiques, il faut en indiquer la source comme suit :

Source : SCHL (ou, selon le cas, « Adaptation de données provenant de la SCHL »), titre de la publication, année et date de diffusion.

À défaut de quoi ledit contenu ne peut être reproduit ni transmis à quiconque. Lorsqu'une organisation se procure une publication, elle ne doit pas en donner l'accès à des personnes qui ne sont pas à son emploi. La publication ne peut être affichée, que ce soit en partie ou en totalité, dans un site Web qui serait ouvert au public ou accessible à des personnes qui ne travaillent pas directement pour l'organisation. Pour obtenir la permission d'utiliser le contenu de la présente publication de la SCHL à toute fin autre que les fins de référence générale susmentionnées ou de reproduire de grands extraits ou l'intégralité de la présente publication de la SCHL, veuillez transmettre une demande de reproduction de document protégé par droits d'auteur au Centre du savoir sur le logement à l'adresse centre_du_savoir_logement@schl.ca. Veuillez fournir les renseignements suivants : titre de la publication, année et date de diffusion.

Sans limiter la portée générale de ce qui précède, il est interdit de traduire un extrait de publication sans l'autorisation préalable écrite de la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

Les renseignements, analyses et opinions contenus dans cette publication sont fondés sur diverses sources jugées fiables, mais leur exactitude ne peut être garantie, et ni la Société canadienne d'hypothèques et de logement ni ses employés n'en assument la responsabilité.

Texte de remplacement et données pour les figures

Figure 1 : Nombre de regroupements ethniques à Montréal, à Vancouver et à Toronto – 2006

RMR	Secteurs de recensement	Enclaves ethniques
Montréal	855	36
Vancouver	408	142
Toronto	993	342

Source : SCHL, calculé à partir des données du Recensement de 2006

Figure 2 : Population vivant dans des enclaves ethniques, selon l'appartenance à une minorité visible – 2006

RMR	Tout le monde	Minorités visibles	Autres que des minorités visibles
Montréal	4,26 %	16,51 %	1,92 %
Vancouver	38,49 %	64,71 %	19,85 %
Toronto	36,59 %	60,73 %	20,50 %

Source : SCHL, calculé à partir des données du Recensement de 2006

Figure 3 : Écart salarial moyen, selon la RMR d'établissement

Année	MVT	Montréal	Vancouver	Toronto
2001	1 371 \$	533 \$	1 752 \$	1 447 \$
2002	1 168 \$	1 636 \$	2 337 \$	1 714 \$
2003	1 441 \$	1 841 \$	2 321 \$	2 241 \$
2004	1 386 \$	2 527 \$	2 853 \$	2 364 \$
2005	1 583 \$	3 166 \$	3 000 \$	2 500 \$
2006	1 615 \$	3 145 \$	3 230 \$	2 550 \$
2007	1 823 \$	3 212 \$	3 473 \$	2 778 \$
2008	2 044 \$	3 555 \$	3 378 \$	3 111 \$
2009	2 496 \$	4 012 \$	3 477 \$	3 388 \$
2010	2 268 \$	4 355 \$	3 266 \$	3 085 \$
2011	2 707 \$	4 854 \$	3 174 \$	3 454 \$
2012	2 654 \$	4 265 \$	3 317 \$	3 696 \$
2013	3 157 \$	6 026 \$	3 252 \$	4 018 \$
2014	3 120 \$	6 435 \$	3 315 \$	3 997 \$
2015	2 859 \$	6 704 \$	2 563 \$	3 648 \$
2016	3 300 \$	6 800 \$	3 400 \$	4 100 \$

Tous les résultats sont significatifs au seuil de 1 %. MVT = Montréal, Vancouver et Toronto.

Source : SCHL, calculé à partir de la Base de données canadienne sur la dynamique employeurs-employés de Statistique Canada, version de 2017